

04 nov 2011 -11:22

## Conseil des ministres du 4 novembre 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 novembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 novembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Garanties d'Etat

Désignation d'un conseiller juridique chargé d'assister l'Etat pour toute question relative aux garanties d'Etat

Désignation d'un conseiller juridique chargé d'assister l'Etat pour toute question relative aux garanties d'Etat

Sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif à la désignation d'un conseiller juridique chargé d'assister l'Etat pour toute question relative aux garanties d'Etat émises dans le cadre de la crise financière.

Le marché, qui avait été lancé le 29 septembre, est attribué au cabinet Clifford Chance LLP, seul prestataire à qui le marché peut être confié au vu de sa spécificité technique. Ce cabinet a en effet conseillé l'Etat pour les dossiers Dexia/FSAM, Fortis et KBC.

Le marché portera dans l'immédiat sur les deux missions suivantes :

- l'octroi de nouvelles garanties d'Etat au groupe Dexia (rédaction de la documentation juridique, négociations avec les acteurs impliqués,...)
- la notification auprès des autorités belges et européennes de la concurrence de l'acquisition de Dexia Banque Belgique par l'Etat belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## SNCB Holding

### Modification aux statuts de la SNCB Holding

#### Modification aux statuts de la SNCB Holding

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à approuver une modification aux statuts de la société anonyme de droit public SNCB Holding.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 30 septembre 2011 a en effet procédé à la suppression de l'article 9 §7, qui stipulait que les membres du conseil d'administration perdent de plein droit leur mandat à l'âge de 65 ans.

L'objectif de cette suppression est de mettre en concordance les statuts de la SNCB Holding avec la loi du 31 mai 2009 qui avait abrogé cet article de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Budget

### Ventilation de la provision interdépartementale 2011 visant diverses mesures

### Ventilation de la provision interdépartementale 2011 visant diverses mesures

Sur proposition du ministre du Budget Guy Vanhengel et du secrétaire d'Etat au Budget Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal qui règle la redistribution d'une partie de la provision interdépartementale 2011 destinée à des mesures diverses. Il s'agit de la provision, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil des ministres du 24 mars 2011. Les SPF ne peuvent pas affecter les crédits octroyés non utilisés à d'autres dépenses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Prêts d'Etat à Etat

### Première partie du programme 2011 des prêts d'Etat à Etat

### Première partie du programme 2011 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo. Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 7.066.800 euros au profit du Cameroun pour le financement des travaux de dragage dans le port de Douala ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 9.512.000 euros au profit du Kenya pour le financement d'un projet d'électrification rurale dans la région de Sondu-Rangwe-Kissii ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 5.275.000 euros au profit du Vietnam au titre de contribution au financement concessionnel de l'installation d'un petit satellite ayant pour objet de collecter les données aux fins de l'optimisation du contrôle, de la gestion et de la politique environnementale relative aux richesses naturelles de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'exploitation minière ;
- un nouveau prêt d'Etat délié d'un montant de 7.765.000 euros au profit de la Zambie pour le développement ICT dans l'enseignement secondaire et la formation des professeurs.

Le Conseil des ministres a également confirmé l'avis négatif sur la demande d'un prêt d'Etat délié au profit du Mozambique et ayant pour objet le financement de l'alimentation électrique dans la région centrale.

Enfin, le Conseil des ministres a pris note du programme des prêts d'Etat des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'Etat pour l'année 2011.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés, l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Zone euro

Mécanisme permanent de gestion de crise apte à assurer la stabilité financière de la zone euro

Mécanisme permanent de gestion de crise apte à assurer la stabilité financière de la zone euro

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la décision du Conseil européen du 25 mars 2011 modifiant l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro.

Cette modification du traité donnera une base juridique solide pour la mise en place d'un mécanisme permanent de gestion de crise apte à assurer la stabilité financière de la zone euro (MES).

La clé de contribution de chaque Etat membre au capital souscrit total du MES sera fondée sur la clé de répartition du capital versé de la BCE. Pour la Belgique, cette contribution s'élève à 3,477 %.

L'avant-projet entrera en vigueur le 1er janvier 2013 après approbation par chaque Etat membre. Il est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat avant d'être déposé au Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Marché public pour le SPF P&O

### Implémentation de la déclaration trimestrielle dans le cadre de Capelo

#### Implémentation de la déclaration trimestrielle dans le cadre de Capelo

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'une procédure négociée pour l'achat des licences de logiciel, de matériel et de services de consultance en vue de l'implémentation et l'encadrement opérationnel d'une solution visant à soutenir les processus P&O au sein de l'administration fédérale. Il s'agit plus particulièrement de l'implémentation de la déclaration trimestrielle dans le cadre de Capelo (Carrière publique électronique), qui est une banque de données salariales pour le personnel du secteur public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Intérieur : marché public

Marché public concernant le nouveau système d'information Schengen de deuxième génération

Marché public concernant le nouveau système d'information Schengen de deuxième génération

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un marché public pluriannuel de services concernant la mise à disposition de personnel devant être chargé de l'alignement du système d'information Schengen belge (NS.SIS) sur le nouveau système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) au profit de la police fédérale.

La procédure sera négociée avec la seule firme CSC Computer Sciences, adjudicataire du marché initial, en raison de la spécificité technique des services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Contingent de l'armée pour 2012

### Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2012

#### Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2012

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a fixé le contingent de l'armée pour l'année 2012.

Le contingent est limité à 33 703 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2012. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 32 458 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 545 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 700 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

### Contribution volontaire à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

### Contribution volontaire à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé la contribution volontaire belge à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour le financement de différents projets à concurrence d'un montant total de 300.000 euros. Il s'agit des projets suivants :

- **Community Security Initiative Kyrgyzstan**  
Ce projet vise principalement à soutenir la police kyrgize en vue d'améliorer la situation sécuritaire dans le pays après les événements de juin 2010.
- **Fund for Enhancing the Diversification of Election Observation Missions**  
Ce fonds, créé en 2001, a pour objectif la diversification géographique des missions d'observation électorale.
- **Prevention of exploitation and trafficking of the unaccompanied and separated migrant children from Afghanistan and of other children on the move in the Balkans (Albania and Bosnia-Herzegovina)**  
Ce projet vise à s'attaquer aux défis posés par la migration d'enfants afghans et autres, voyageant sans papiers en non accompagnés dans les Balkans, et qui sont ou risquent de devenir victimes de la traite des êtres humains.
- **Mediterranean Partners for Cooperation : Participatory Workshops of Environment and Security issues in the Southern Mediterranean Region**  
L'initiative proposée est un suivi du "Valencia Seminar on Water Scarcity, Land Degradation and Desertification in the Mediterranean Region" de décembre 2007. Les ateliers proposés dans ce projet identifieront les problèmes environnementaux ayant un impact sur la sécurité, ainsi que les effets potentiels de la politique de sécurité sur l'environnement.
- **Programme on Increased Participation of Women in Politics**  
Ce projet vise à soutenir les Etats participants de l'OSCE dans la réforme de leurs législations et de leurs politiques, en vue d'une participation plus égale entre hommes et femmes à la vie publique et politique.
- **Enhancing Inland Transport Security**  
Ce projet vise une meilleure compréhension des défis en matière de sécurité dans le domaine du transport, ainsi qu'une amélioration de la coordination et de l'efficacité des efforts nationaux et internationaux en la matière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Sécurité sociale

### Interchangeabilité des éco-chèques et des chèques-repas

#### Interchangeabilité des éco-chèques et des chèques-repas

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui rend possible l'interchangeabilité des éco-chèques et des chèques-repas en sécurité sociale conformément à la demande unanime des partenaires sociaux.

Désormais, les entreprises pourront passer des éco-chèques aux chèques-repas ou l'inverse sans que ces chèques-repas ou ces éco-chèques soient qualifiés comme rémunération. Il s'agit de pouvoir remplacer un avantage non passible de cotisations de sécurité sociale par un autre avantage non passible de cotisations de sécurité sociale.

Les autres conditions d'exclusion de la notion de rémunération restent cependant intégralement d'application.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(\*) modifiant les articles 19bis, § 1, et 19quater, § 1, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et  
ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Sécurité sociale

### Emploi dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture

#### Emploi dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal (\*) qui simplifie la procédure administrative imposée aux employeurs de travailleurs occasionnels dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture. La principale simplification concerne le formulaire occasionnel que complète et conserve le travailleur et que paraphe l'employeur.

Par ailleurs, une mesure anti-fraude sera introduite pour la culture des champignons. L'employeur ne peut occuper un travailleur occasionnel que pendant 156 jours par an.

Le projet présenté par la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet a été aligné sur les remarques du Conseil d'Etat et sur l'avis du comité paritaire du 5 juillet 2011 et du Conseil national du Travail du 13 juillet 2011.

(\*) Projet d'arrêté royal modifiant les articles 8bis et 31bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Calamités publiques

### Reconnaissance de calamités publiques

#### Reconnaissance de calamités publiques

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à étendre le territoire de la calamité publique du 14 juillet 2010 aux communes de La Hulpe et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le projet modifie l'arrêté royal du 10 septembre 2010.

Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal qui reconnaît comme calamité publique les pluies abondantes survenues le 6 juin 2011 sur le territoire de la commune de Beringen, dans le Limbourg.

Les calamités publiques sont toujours reconnues après analyse météorologique par l'Institut royal météorologique (IRM) et un rapport du gouverneur de province.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Jeux de hasard

Contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard pour 2012

Contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard pour 2012

Sur proposition de MM. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, et Carl Devlies, secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, G1 et G2 pour l'année civile 2012.

Les contributions pour l'année civile 2012 sont indexées de 3,41% par rapport à l'année civile 2011. Il s'agit de l'inflation calculée sur une base annuelle entre avril 2010 et avril 2011 :

- licence de classe A : 18.448 euros
- licence de classe A+ : 18.448 euros
- licence de classe B : 9.224 euros
- licence de classe B+ : 9.224 euros
- par jeu automatique de classe A : 596 euros
- minimum pour exploitation jeux automatiques de classe A : 17.952 euros
- licence de classe C : 620 euros
- licence de classe C octroyée avant le 1er janvier 2011 : 125 euros
- licence de classe E (entretien, réparation ou équipement) : 3.076 euros
- licence de classe E (placement, par tranche de 50 appareils) : 1.538 euros
- licence de classe F1 : 10.527 euros
- licence de classe F1+ : 10.527 euros
- licence de classe F2 dans établissement de classe IV : 3.158 euros
- licence de classe F2 en dehors établissement de classe IV : 1.579 euros
- jeux automatiques dans établissement de classe IV : 372 euros
- licence de classe G1 : 18.448 euros

- licence de classe G2 : 103 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Défense

### Mission d'assistance au profit du Bénin

#### Mission d'assistance au profit du Bénin

Sur proposition de M. Pieter De Crem, le Conseil des ministres a autorisé le déploiement de 19 militaires belges et d'un avion C-130 à Cotonou, dans le cadre d'une mission d'assistance au profit du Bénin pour une durée d'une semaine, du 12 au 20 novembre 2011.

Cette mission d'assistance consiste au maintien de qualification des parachutistes béninois. Le personnel participant à cette mission aura le statut administratif et financier *sous position "assistance en dehors du territoire national - AR 03, coefficient 2"*.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier  
ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Accord de coopération

### Accord de coopération sur la régulation des substances chimiques

#### Accord de coopération sur la régulation des substances chimiques

Sur proposition du ministre du Climat et de l'Energie Paul Maignette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances (REACH).

Par cet accord de coopération, l'Etat fédéral se lie aux trois régions pour élaborer une politique de contrôle intégrée des substances chimiques tout au long de leur cycle de vie, depuis leur fabrication ou leur introduction en Belgique jusqu'au stade de leur utilisation. L'accord crée trois organes permanents de concertation dévolus spécifiquement à REACH :

- un comité REACH dont les membres sont désignés par les pouvoirs exécutifs fédéraux et régionaux respectifs,
- un comité scientifique REACH dont les membres sont désignés par le ministre fédéral compétent pour la Santé publique et celui compétent pour l'Environnement,
- un forum national REACH dont les membres sont désignés par les pouvoirs exécutifs fédéraux et régionaux respectifs.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Maignette, ministre des Entreprises publiques,  
de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé  
des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://maignette.belgium.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Défense : marché public

Fourniture d'électricité aux quartiers de la Défense situés en Région flamande

Fourniture d'électricité aux quartiers de la Défense situés en Région flamande

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public pluriannuel de fourniture d'électricité aux quartiers de la Défense situés en Région flamande à la firme S.A. Lampiris.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier  
ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Régie des bâtiments

### Prolongation d'un contrat de location pour le SPF Affaires étrangères

### Prolongation d'un contrat de location pour le SPF Affaires étrangères

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a chargé la Régie des bâtiments de conclure un avenant pour la prolongation d'un an du contrat de location du bâtiment sis rue de Namur, 59 à Bruxelles pour une partie des services du SPF Affaires étrangères, dans l'attente de leur déménagement vers le complexe Egmont.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Commémoration de la Première Guerre mondiale

Organisation des commémorations du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale en Belgique

Organisation des commémorations du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale en Belgique

Le Conseil des ministres a pris connaissance de la préparation de la commémoration du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale en Belgique. A cette occasion, une cérémonie nationale sera organisée le mercredi 15 octobre 2014 en présence des chefs d'Etat et/ou de gouvernement des pays concernés. Trois lieux ont été choisis: Bruxelles, Liège et Ypres.

Des initiatives culturelles, artistiques, historiques et scientifiques seront également mises sur pied pendant toute la période 2014 à 2018. Ce programme pluriannuel fédéral de commémoration sera élaboré en coopération avec les Régions, les Communautés et les pays voisins.

Un comité d'organisation coordonnera ces différentes activités et chapeautera deux groupes de travail opérationnels, l'un relatif à la cérémonie nationale commémorative, l'autre relatif au programme pluriannuel. Le comité sera présidé par Monsieur Paul Breyne, qui sera désigné comme Commissaire Général à la fin de son mandat actuel de gouverneur de la Flandre occidentale. Le secrétariat du comité d'organisation sera assuré par la Chancellerie du Premier Ministre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Pensions

### Utilisation des réserves pour le régime commun de pension des pouvoirs locaux

#### Utilisation des réserves pour le régime commun de pension des pouvoirs locaux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal\* qui fixe l'utilisation des réserves pour le régime commun de pension des pouvoirs locaux.

Le fonds de réserves couvre le taux de cotisation de base des pouvoirs locaux et de la police intégrée qui sont affiliés au régime commun de pension à hauteur de 0,50% en 2012 et de 1% en 2013 et 2014.

Les autres réserves disponibles sont utilisées en vue de réduire la cotisation pension de base que paieront réellement les employeurs en 2012, 2013 et 2014 :

- de 1% pour les administrations visées aux articles 18, 1er et 18, 3 a, pour chaque année
- de 0,50%, de 0% et de 0% pour les articles 18, 2 et 18, 3, b, pour les années correspondantes
- de 2%, de 3% et de 3% pour les zones de police locale visées à l'article 18, 4, pour les années correspondantes

Une partie des réserves est utilisée en vue de couvrir une part des cotisations patronales supplémentaires que doivent payer certains employeurs pour la responsabilisation individuelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Discipline budgétaire

### Demandes d'engagements de crédits

### Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Transport par mer

Assentiment au Protocole de 2002 à la Convention d'Athènes de 1974 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages

Assentiment au Protocole de 2002 à la Convention d'Athènes de 1974 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole de 2002 à la Convention d'Athènes de 1974 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages, fait à Londres le 1er novembre 2002.

Le Protocole de 2002 renforce le dédommagement de passagers ou leurs proches survivants en cas d'accidents de navires faisant un voyage international. Le Protocole est d'application pour les passagers à bord de navires battant le pavillon belge, ainsi qu'aux passagers qui voyagent vers ou en provenance d'un port belge et aux passagers avec un contrat de transport belge. Par rapport au régime existant, la nouvelle réglementation offre la responsabilité objective du transporteur, des limites de responsabilité augmentées et une assurance obligatoire par le propriétaire du navire.

L'assentiment et l'adhésion au Protocole de 2002 visent l'établissement d'un régime légal complet et équilibré en matière de responsabilité civile en cas d'incidents avec des navires, conforme à toutes les conventions internationales applicables. Ils sont également nécessaires pour la sécurité juridique lors de l'exécution du Règlement (CE) n° 392/2009 relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Programme d'investissement fédéral 2011

### Libération de la troisième tranche du programme d'investissement fédéral 2011

### Libération de la troisième tranche du programme d'investissement fédéral 2011

Sur proposition du ministre du Budget Guy Vanhengel et du secrétaire d'Etat au Budget Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a décidé de libérer la troisième tranche de 25 % du programme fédéral d'investissements publics destiné aux services publics fédéraux et à la Régie des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à Conseil des ministres du 4 novembre 2011

## Egalité des chances

Présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis

Présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, le Conseil des ministres a décidé de renouveler la liste des dérogations provisoires à la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs possédant une compétence d'avis, pour les années 2010 et 2011. Le renouvellement de cette liste est nécessaire dans l'attente de la mise sur pied effective de la commission ad hoc.

La loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis stipule que deux tiers au maximum des membres des organes consultatifs de l'Etat sont du même sexe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

## Championnats du monde de cyclisme

Candidature de la Royale Ligue Vélocipédique Belge pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme

Candidature de la Royale Ligue Vélocipédique Belge pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme

Le Conseil des ministres soutient la candidature de la Royale Ligue Vélocipédique Belge pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme. Il octroie une première subvention à cette fin et demande également la contribution des Régions.

C'est en 2002 que la Belgique a, pour la dernière fois, accueilli les championnats du monde de cyclisme. Etant donné la mondialisation du sport, il s'avère de plus en plus difficile pour les petites nations d'organiser les championnats. Par ailleurs, les prochaines éditions sont d'ores et déjà attribuées jusqu'en 2016. C'est la raison pour laquelle la Ligue a décidé de jouer la carte belge et d'introduire sa candidature auprès de l'Union Cycliste Internationale pour l'organisation des championnats du monde de 2016, 2017, 2018 ou 2019.

Le soutien des autorités s'impose dès lors comme une condition essentielle. Sur la proposition du Premier ministre Yves Leterme, le Conseil des ministres convient d'une aide financière en 2011 et 2012 qui sera destinée à la composition du dossier et à l'organisation des activités de promotion. L'évènement mettra la Belgique à l'honneur. Notre pays est en effet un pays du vélo par excellence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe